

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le **13^e** jour du mois de **mars** de l'an **2015**, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 396, rue Mgr L'Heureux, à Wotton, à laquelle sont présents :

Présences : Katy St-Cyr, mairesse
Dominique Morin, conseiller
Michel McDuff, conseiller
Karine Grenier, conseillère
Nicole Gagnon, conseillère

Absences : Anouk Wilsey, conseillère
Mathilde Noël, conseillère

Avis de convocation

La mairesse fait la lecture de l'avis de convocation.

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

**AVIS DE CONVOCATION
POUR LA TENUE D'UNE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DE LA MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

AVIS VOUS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée Caroline Larose, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Wotton, qu'une séance extraordinaire du conseil est convoquée pour être tenue à la salle du conseil, 396, rue Mgr l'Heureux, Wotton, le vendredi 13^e jour du mois de mars 2015 (2015-03-13), à dix-neuf heures trente (19h30);

QUE seuls les sujets suivants seront pris en considération :

1. Règlement 156-15 modifiant le règlement 151-14 déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2015 et pour fixer les conditions de perception
2. **UNE** période de questions portant **exclusivement** sur le sujet ci-haut mentionné est prévue pour les personnes présentes
3. **LEVÉE** de la séance.

DONNÉ À WOTTON, CE 4 mars 2015

Caroline Larose
Secrétaire-trésorière adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Katy St-Cyr, mairesse, constate le quorum à 19 h 32 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Me Katherine Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée. Avant de débiter, madame la mairesse avise les personnes présentes que la séance sera enregistrée.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2015-03-113

Sur proposition de Karine Grenier, il est résolu, à l'unanimité, que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

- 1. Ouverture de la séance**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 2. Règlement 156-15 modifiant le règlement 151-14 déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2015 et pour fixer les conditions de perception**
- 3. Période de questions**
- 4. Levée de la séance**

2 RÈGLEMENT 156-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 151-14 DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015 ET POUR FIXER LES CONDITIONS DE PERCEPTION

Résolution 2015-03-114

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

RÈGLEMENT NUMÉRO 156-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 151-14 DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015 ET POUR FIXER LES CONDITIONS DE PERCEPTION

Attendu que selon l'article 252 de la Loi sur la Fiscalité municipale, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs;

Attendu qu'avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du 9 mars 2015;

Sur proposition de Nicole Gagnon, il est résolu, unanimement, que la Municipalité de Wotton ordonne et statue, par le présent règlement, ce qui suit, savoir :

Article 1 : ARTICLE 15 MODIFIÉ

Que l'article 15 du règlement 151-14 soit modifié comme suit :

« Article 15- VERSEMENT EXIGIBLE PORTANT INTÉRÊTS

Le conseil décrète que lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance, seul le montant du versement est alors exigible et porte intérêt à raison d'un taux d'intérêts de 8 % annuellement. »

Article 2- ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

La mairesse

La directrice générale et secrétaire-trésorière

Katy St-Cyr

Me Katherine Beaudoin

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions portant exclusivement sur le sujet ci-haut mentionné est prévue pour les personnes présentes.

4 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2015-03-115

Sur proposition de Nicole Gagnon, il est résolu, unanimement, que la séance soit levée à 19 h 43.

La mairesse

La directrice générale et secrétaire-trésorière

Katy St-Cyr

Me Katherine Beaudoin